

Annexes

Bilan d'activité du Conseil de Développement

Annexe 1 : Contribution du Conseil de développement de ViennAgglo au projet de pôle métropolitain (mai 2011)

Membre de l'Inter CdD, le Conseil de développement de ViennAgglo a été sollicité pour donner son avis sur la construction du pôle métropolitain impliquant le Grand Lyon, Saint Etienne Métropole, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Pour construire notre contribution, nous avons décidé de réinterroger les finalités de la coopération métropolitaine.

Plutôt que d'examiner dans le détail les différents projets, nous avons choisi de nous questionner sur les objectifs qui devraient selon nous présider à la mise en place du pôle métropolitain.

Nous avons ensuite réfléchi à l'intérêt que pourra constituer ce nouvel outil pour les citoyens et notre territoire.

Nous nous sommes enfin attachés à identifier les difficultés à anticiper et les facteurs qui, selon nous, conditionneront la réussite de cette démarche innovante.

Un Pôle Métropolitain, pour quoi faire?

Pour le Conseil de développement de ViennAgglo, **le pôle métropolitain devra poursuivre trois finalités principales :**

- **Renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire métropolitain à l'échelle européenne**
- **Améliorer la qualité de vie des habitants**
La construction métropolitaine devra améliorer l'offre de services pour les citoyens. Elle devra notamment contribuer à renforcer l'accessibilité et le maillage du territoire et à enrichir l'offre de loisirs ;
- **Favoriser un équilibre urbain / rural**
Le pôle métropolitain devra favoriser un développement durable respectueux des équilibres environnementaux et des espaces naturels. Il devra faire coexister une logique de développement urbain avec celle d'une qualité de vie rurale et éviter un développement tentaculaire et non concerté de l'habitat, des zones d'activités économiques, des zones logistiques...

Quels intérêts pour les citoyens ?

La mise en place du pôle métropolitain ne se justifie que si elle apporte une réelle valeur ajoutée pour le citoyen métropolitain.

Pour le Conseil de développement de ViennAgglo, la construction du pôle métropolitain pourra être utile pour le citoyen si elle contribue :

- à **l'amélioration effective de l'offre de services** dans les transports, la culture, les loisirs...
- à **la mise en place d'un nouvel espace d'échanges entre élus et citoyens métropolitains**. La constitution du pôle métropolitain pourra être l'occasion de renforcer la démocratie participative, voire d'expérimenter de la démocratie directe (référendums locaux pour certains projets?)
- à **une meilleure compréhension des grands enjeux du territoire, des grandes stratégies d'aménagement**

Quels intérêts pour ViennAgglo ?

La construction métropolitaine pourra être utile à l'agglomération viennoise si elle permet :

- de **favoriser un développement équilibré de l'espace qui tienne compte de l'identité en partie rurale du Pays Viennois**. La mise en place du pôle devrait contribuer à valoriser les complémentarités des territoires et permettre un développement globalement cohérent mais différencié de chacune des agglomérations.

- de **valoriser les atouts du territoire viennois: tourisme, culture, agriculture périurbaine, Rhône**. ViennAgglo pourrait être pilote sur ces thématiques au sein du pôle

- de **débloquer des problématiques lourdes liées aux grandes infrastructures de déplacements** (transits automobiles et ferroviaire, réaménagement des quais du Rhône...)

Les risques et menaces, les écueils à éviter

Si la construction métropolitaine paraît globalement intéressante, certains risques existent et certains écueils sont à éviter.

- **Pour les citoyens, le pôle pourrait être perçu comme :**

- **une usine à gaz, une super technostructure « déshumanisée »**, source de gaspillage d'argent public, qui éloigne encore un peu plus le pouvoir de décision du terrain et d'eux-mêmes et qui rend encore plus difficile la compréhension de l'action publique et du rôle des différentes collectivités ;

- étant essentiellement axé sur la compétitivité économique et l'aménagement du territoire et oubliant d'autres thématiques telles que la petite enfance, la santé, le logement ou la cohésion sociale.

- comme une menace pour l'offre culturelle des territoires. Le projet métropolitain, au lieu d'irriguer cette offre sur le territoire, pourrait aboutir à sa « rationalisation » (ex : suppression de festivals de musique classique si plusieurs existent sur le territoire du pôle).

- **Pour ViennAgglo, la mise en place du pôle métropolitain porte en elle un risque de perte d'identité, de marginalisation et de perte d'autonomie.**

Le projet métropolitain pourrait en effet favoriser des intérêts globaux au détriment des enjeux locaux. Il **pourrait mettre en avant une identité commune moyenne qui fait fie des identités et des spécificités locales.**

De la même manière, la construction métropolitaine pourrait favoriser **une trop forte spécialisation qui nuit au développement local** de chacune des agglomérations et favoriserait une explosion des déplacements

Sur un plan plus institutionnel, il y a un risque que **le pôle ne marginalise les « petites agglomérations » et que ViennAgglo ne soit pas suffisamment bien représentée au sein du pôle métropolitain**, dans les groupes de travail et dans les organes décisionnels.

Le cadre **métropolitain pourrait enfin enfermer ViennAgglo dans un carcan trop rigide qui pourrait lui faire perdre son autonomie et nuire à la lisibilité de son action pour les citoyens.**

Les facteurs clefs de succès

Pour le Conseil de développement, **les difficultés évoquées plus haut peuvent être évitées en associant au mieux les citoyens au projet métropolitain, en définissant un projet respectueux des identités de chacun et correspondant aux réalités des bassins de vie et en mettant en place un outil institutionnel le plus léger possible.**

- **En matière de gouvernance**

Il est préconisé de **fournir une information pertinente et lisible sur la construction métropolitaine.** Cette information devra s'ajuster aux différents publics cibles (citoyens, acteurs économiques, partenaires institutionnels).

Il faudra par ailleurs **proposer une nouvelle forme de gouvernance locale** pour améliorer la participation citoyenne.

Il conviendrait enfin de **réfléchir à un mode de désignation des conseillers métropolitains lisible pour les citoyens.**

- **Au niveau du projet**

Le pôle métropolitain devra **préserver et valoriser les spécificités de chacun des territoires.** C'est cette complémentarité et cette richesse identitaire qui permettront de disposer d'un pôle diversifié, représentatif et puissant.

Il conviendra de **garantir un développement équilibré de l'espace qui préserve et valorise les espaces ruraux et agricoles.** Des formules de compensation financière pourraient être imaginées pour les territoires qui seront désavantagés par les orientations du pôle.

Il faudra par ailleurs **prendre en compte les territoires voisins, hors G4, qui font partie d'un même bassin de vie et ont vocation à être partenaires du pôle métropolitain et notamment :**

- **le Pays Roussillonnais** qui devrait fusionner en 2014 avec ViennAgglo et comporte des équipements métropolitains avec la plate forme de Salaise sur Sanne, port fluvial avancé de la métropole, et la plate forme chimique de Roussillon qui fait partie du couloir de la chimie,

- les territoires agricoles à dominante viticole de **Condrieu- Ampuis et du Pilat Rhodanien** qui font partie du bassin de vie viennois et dont la renommée est complémentaire de la gastronomie lyonnaise.

L'association de ces territoires voisins sera notamment importante pour améliorer les déplacements en provenance du sud de la métropole.

Il faudra définir la manière dont les agglomérations du G4 pourront associer ces collectivités proches voisines - ou au minima relayer leurs problématiques - pour donner un maximum de cohérence, voire de cohésion à l'ensemble

Il conviendra enfin de **faire en sorte que le pôle métropolitain simplifie la vie des citoyens** et ne crée pas une nouvelle complexité pour ces derniers.

- **Au niveau de la structure « pôle métropolitain »**

Il faudra mettre le principe de subsidiarité au centre du projet de pôle métropolitain pour ne pas alourdir le fardeau et veiller à ce que ne se crée pas une strate administrative supplémentaire pour laquelle ne serait pas perçue une réelle valeur ajoutée.

Dans un contexte tout à la fois de crise économique et sociale et de forte pression fiscale, **les coûts induits par le pôle devront être maîtrisés.**

Il conviendra également de **former, informer et associer les entités concernées à tous les stades du projet**. Le choix du sujet d'intérêt métropolitain devra être lisible et proche des aspirations de celles-ci.

Il faudra enfin **garantir une bonne représentativité des différentes agglomérations au sein du pôle**.

En conclusion

1°) Le projet de pôle métropolitain devra poursuivre trois finalités principales:

- **le renforcement de l'attractivité,**
- **l'amélioration des services aux citoyens**
- **la promotion d'un développement équilibré urbain/rural.**

Ces priorités devront être en permanence rappelées notamment pour prioriser les actions et les projets du pôle métropolitain

2°) Une cartographie de chacune des agglomérations pourrait mettre en évidence:

- leur identité, leurs atouts et leurs principales caractéristiques de manière à préserver ces identités au sein du pôle métropolitain,
- les actions ou projets déjà engagés qui mériteraient soit d'être amplifiés ou aidés dans une logique métropolitaine, soit qui pourraient être une ressource pour les autres,
- les problèmes principaux à résoudre par une coordination métropolitaine.

Cette cartographie pourrait orienter le plan d'actions du pôle.

3°) Le pôle métropolitain devra porter un regard sur les thématiques aujourd'hui absentes de la coopération : logement, santé, cohésion sociale...

4°) Il conviendra d'accroître la participation citoyenne locale pour expliquer les projets lancés à l'échelle métropolitaine et éviter un éloignement accru entre décideurs et citoyens

5°) L'ensemble du projet devra s'autofinancer soit en utilisant des ressources déjà existantes soit en réduisant les ressources dans certains domaines. Le financement de ce projet ne peut se faire en augmentant la pression fiscale sur les citoyens.

6°) La mise en œuvre du pôle métropolitain se heurtera à des difficultés ou à des risques qu'il faudra traiter:

- avant de se poser la question de la communication auprès des citoyens, **l'ensemble des élus devra être convaincue du bien fondé de cette coopération ;**
- **les territoires connexes aux quatre agglomérations** peuvent être très concernés par ce projet et il faut trouver un moyen de les associer aux décisions qui seront prises. Pour la région de Vienne, ce sont notamment les territoires de Roussillon, Condrieu et du Pilat Rhodanien,
- **la nouvelle entité devra respecter et préserver les identités des agglomérations existantes.**

Sous réserve de la prise en compte de ces différents éléments, le Conseil de Développement de ViennAgglo est favorable à la constitution du pôle métropolitain.

Annexe 2 : Avis du Conseil de développement de ViennAgglo sur les schémas départementaux de coopération intercommunale (courrier aux élus et préfets, août 2011)

Messieurs les Préfets, Monsieur le Président,

Des projets de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ont été produits dans le cadre de la loi relative du 16 décembre 2010 à la réforme des collectivités territoriales.

La loi prévoit que les SDCI doivent améliorer la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale, accroître la solidarité financière, réduire le nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes et rationaliser les structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

Nous considérons que les schémas proposés pour les Départements de l'Isère, du Rhône et de la Loire ne permettent pas en l'état de répondre pleinement à ces objectifs sur notre territoire.

Notre bassin de vie est en effet plus large que celui proposé dans le schéma de l'Isère. Le territoire vécu par les habitants se situe de part et d'autre des rives du Rhône, de Chasse-sur-Rhône à Sablons sur la rive gauche et de St Romain-en-Gal à Chavanay sur la rive droite, à cheval sur les départements de l'Isère, du Rhône et de Loire.

Ce bassin de vie est reconnu par le Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône qui couvre la majeure partie de ce territoire, par le syndicat mixte Rhône Pluriel qui a en charge le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes sur ce même territoire et dont le Conseil Local de Développement a produit il y a quelques semaines un rapport reconnaissant ce bassin de vie, et par les nombreuses coopérations déjà mises en place par les EPCI.

Tous les jours, les habitants de ce territoire qui regroupe la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, les Communautés de Communes de Roussillon, du Pilat Rhodanien et de la Région de Condrieu et la commune isolée de Sainte-Colombe-lès-Vienne consomment, travaillent, habitent, ont des activités de loisirs qui dépassent très largement leur commune et leur EPCI d'origine.

L'analyse des trajets domicile-travail ou l'exemple actuel de la très forte gêne occasionnée par la fermeture pour travaux de la passerelle reliant Sainte-Colombe-lès-Vienne à Vienne témoignent de la communauté de vie des deux rives, tradition pluri-séculaire qu'il n'est pas possible de gommer, et de la nécessité que l'action publique en tienne compte.

Aujourd'hui les citoyens pâtissent de la fragmentation intercommunale et du maintien des frontières départementales qui aboutissent à une organisation inachevée voire illogique de certains services tels que les transports, l'emploi, le tourisme ou l'accès aux équipements culturels et sportifs.

Aussi la mise en place d'une agglomération forte située de part et d'autre du Rhône nous paraît indispensable pour renforcer la cohérence des politiques publiques sur ce bassin de vie et remédier à l'inégalité d'accès aux services qui peut exister aujourd'hui entre habitants des deux rives.

La constitution d'une intercommunalité à l'échelle des 4 EPCI nous paraît également justifiée en matière économique. Ce territoire dispose en effet d'un tissu économique riche et complémentaire avec ViennAgglo plutôt tournée vers les services et le tourisme, le Pays Roussillonnais avec d'une part une forte activité industrielle et d'autre part une production fruitière et agricole, la Région de Condrieu tournée vers les activités viticoles et maraîchères et le Pilat Rhodanien avec sa production agro alimentaire.

La mise en place de cette agglomération permettrait de doter le territoire d'une stratégie économique cohérente, de faciliter les synergies et les projets communs et de piloter plus efficacement les projets structurants que sont le développement du port de Vienne-Sud ou la reconversion du site de Loire-sur- Rhône.

Cette vision d'ensemble et cette approche globale du développement économique sur ces 4 territoires favoriserait en outre l'aménagement cohérent et durable de notre territoire préconisé dans le SCOT des Rives du Rhône.

La réunion des EPCI situés de part et d'autre du Rhône nous paraît enfin justifiée pour accroître l'efficacité de l'action publique. Le partage des ressources qu'elles soient financières ou d'ingénierie, aujourd'hui inégalement représentées dans chacune des 4 EPCI, permettrait d'améliorer le niveau de service rendu aux habitants et contribuerait à renforcer la solidarité intercommunale.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que la réforme de l'intercommunalité sur notre territoire devrait aller au-delà de la fusion de ViennAgglo et du Pays Roussillonnais et prévoir la constitution d'une agglomération réunissant les EPCI actuels de Vienne, Roussillon, Condrieu et du Pilat Rhodanien et la commune de Sainte-Colombe-lès-Vienne dont le rattachement actuellement proposé à la Communauté de Communes de la Région de Condrieu nous paraît absurde tant les liens avec Vienne sont évidents.

La mise en place de cette agglomération représenterait une opportunité et un vrai projet de développement pour notre territoire appelé à devenir un pôle d'équilibre fort entre Lyon et Valence et un acteur important du pôle métropolitain qui sera constitué avec le Grand Lyon, Saint Etienne Métropole et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère.

Nous ne comprenons pas les oppositions de certains élus qui semblent oublier les attentes des habitants et les enjeux du territoire et considérons que le respect de la loi et de son esprit, l'amélioration du service à la population et l'efficacité de l'action publique doivent primer sur toute autre considération.

En espérant que notre avis puisse être pris en compte dans les prochaines réflexions, je vous prie d'agréer, Messieurs les Préfets, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président, Denis LABBE